



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-046-2023-03

PUBLIÉ LE 17 MARS 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-03-07-00002 - **ARRÊTÉ N°09/2023** portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2023-03-17-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France (2 pages)

Page 5

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-07-00002

ARRÊTÉ N°09/2023

portant renouvellement d'agrément régional
des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les
instances hospitalières ou de
santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°09/2023

**Arrêté portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de
santé publique**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1114 -1 et R.1114 -15 ;
- VU** l'avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le 7 février 2023 ;

ARRETE

Article 1er : L'association « Point Carré Handicap », située 104 Boulevard Raymond Poincaré 92380 Garches, est agréée à représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 7 mars 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-03-17-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-04-002
du 4 décembre 2017 relatif à la composition
générique du Conseil économique, social et
environnemental d'Île-de-France

ARRÊTÉ
**Modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition
générique du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France**

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le courrier de l'association Force Femmes du 3 janvier 2023 relatif à la volonté de l'organisme de ne plus être représenté au CESER ;

Sur la proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III – Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 61 sièges

Il est constaté la désignation, par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, de :

- la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles d'Île-de-France
en remplacement de l'association Force Femmes.

Article 2 : Les autres dispositions du III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 17 mars 2023

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME